

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN

REÇU

16 SEP. 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 9
Contre :
Abstention : 1
Blanc :

N° d'ordre : 2020 - 36

S/P ROCHEFORT

Le vingt-sept août deux mil vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur CADOT Matthieu, Maire, en séance ordinaire,

Présents : Matthieu CADOT, André MARCHAIS, Cécile MAIRAND, Céline ROUIL, Fabienne ASSIMEAU, Charlène GRIFFON, Eric BOUCLY, Luc DUCLOS, Freddy VINET, Ronald VERNOUX.

Absents : Denis GORRON

Secrétaire : Charlène GRIFFON

Convocation du 22/08/2020

Séance ouverte à 18H30

Objet : Désignation d'un référent communal aux commissions géographiques du SMCA

Le Maire rappelle au Conseil municipal la création, au 1^{er} janvier 2019, du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA), compétent en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) par transfert de compétence des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres.

Afin d'impulser les programmes et la réalisation des actions qui intéressent le ou les sous-bassins dont dépendent les communes, cinq commissions géographiques ont été instituées : marais Nord de Rochefort, marais de Brouage, vallée de la Charente, Gères-Devise et Arnoult-Bruant.

Ces commissions géographiques ont vocation à réunir le plus largement possible toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, souhaitent participer à l'aménagement et au développement du sous bassin concerné, en faisant remonter au Comité syndical les enjeux et besoins exprimés localement.

De ce fait, l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'action du SMCA ont été sollicitées afin de leur proposer, de manière optionnelle et sur un principe de volontariat, de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques.

Après délibération le Conseil municipal :

- prend acte de la possibilité de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques qui concernent la commune,
- désigne Monsieur Freddy VINET en qualité de référent communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Matthieu CADOT